



## Le déploiement des trames d'évaluation des performances chez Verallia : Attention à la dérive !

Le déploiement des trames d'évaluation des performances a débuté chez Verallia. Pourtant, vos élus CGT n'avaient pas encore eu l'opportunité d'émettre un avis complet sur ce projet et ses conséquences sur vos conditions de travail.

Le 12 décembre 2024, lors du CSEC, la direction a présenté un projet d'évaluation des performances des salariés de Verallia France. Ce jour-là, la direction a vanté la qualité du travail de vos équipes RH. Mais la réalité est tout autre.

Ce vendredi 10 janvier 2025, nous avons été consultés pour donner notre avis sur ce projet. Et nous avons des ALERTES à vous faire passer !

### De quoi parle-t-on exactement ?

Dans un monde idéal, un entretien d'évaluation est un moment d'échange. Votre supérieur hiérarchique vous fixe des objectifs, vous offre des moyens pour les atteindre et fait un point sur vos résultats passés. Vous, en retour, pouvez exprimer vos attentes concernant votre poste, vos tâches, et vos perspectives d'évolution. Tout cela dans un cadre respectueux et constructif.

### Mais attention !

Chez Verallia, les critères retenus par la direction sont loin de cette vision idéale. Ils ne respectent pas les normes juridiques et sont discriminatoires.

La direction a en effet intégré des critères *comportementaux* dans les évaluations des performances.

### Un risque de discrimination énorme !

Imaginez un instant : vous êtes évalué non seulement sur vos résultats professionnels, mais aussi sur votre comportement, votre manière d'être, vos interactions avec les autres.

Ces critères *flous* et *subjectifs* peuvent entraîner des dérives et ouvrir la porte à des discriminations.

### Quels en seraient les effets sur votre carrière et votre emploi ?

Fort heureusement, vos élus CGT ont été vigilants et ont dénoncé ces pratiques. Nous avons émis un avis très défavorable et avons demandé à la direction de revoir son projet pour le rendre conforme aux normes et respectueux de l'ensemble des salariés.

### La jurisprudence est claire !

Les critères d'évaluation doivent être objectifs et professionnels. Ils doivent porter exclusivement sur votre travail et les résultats que vous obtenez dans le cadre de votre poste. Voici des critères de performance acceptables, qui respectent la loi et la dignité des salariés :

- La fiche de poste,
- Les tâches à accomplir en fonction du poste occupé et du coefficient,
- Les moyens mis à disposition pour accomplir votre travail,
- Des objectifs réalistes et atteignables.

Les critères doivent être quantifiables, vérifiables, et en lien direct avec votre activité professionnelle.

### **Les bons réflexes à adopter lors de vos entretiens :**

1. Restez centré sur votre travail.  
N'acceptez pas de discussions hors cadre sur des critères personnels ou comportementaux.
2. Dénoncez toute situation non conforme.  
Si l'entretien dépasse les limites, notez vos observations et commentez tout ce qui vous semble non professionnel.
3. Ne signez pas si vous êtes en désaccord.

**Si vous estimez que l'entretien ne respecte pas vos droits, n'hésitez pas à refuser de signer.**

Besoin d'aide ?

Si vous avez des doutes ou des questions sur la manière de réagir lors de vos entretiens, vos élus CGT sont là pour vous accompagner et vous conseiller.

**Certains d'entre vous diront peut-être : “Mais mon chef m'a dit que c'était un moment d'échange et d'écoute...”**

Pourtant, certains salariés ont déjà payé le prix de ces entretiens en 2024 et en début 2025. Qui peut oublier les cas des collègues licenciés pour des “insuffisances professionnelles” après des années de bons et loyaux services ? Ce genre de situation peut arriver à tout le monde si nous restons passifs face à cette politique.

**Ne laissez pas cette dérive s'installer. Cette vidéo devrait en faire réfléchir plus d'un.**

**Regardez cette vidéo (exemple de ce qui pourrait se passer chez Verallia) :**

<https://www.youtube.com/watch?v=d44RkdaXGE0>

**Nous sommes plus forts ensemble. En nous unissant, nous pourrions défendre nos droits et éviter les dérives.**

**La CGT – Ensemble pour la justice et la dignité des travailleurs de Verallia !**

***Faites valoir vos droits, rejoignez la CGT !***

